TUTORIEL DOODLE

Pour Adhérent

Table des matières

PREAMBULE	. 2
·	
PROCEDURE	. 4
AVANT PROPOS	.4
INSCRIPTION	
1) Cas standard	.5
2) Cas particulier	.8
3) Les notifications	.8
	ACCES AU PROGRAMME « MARCHE AVE BATONS DYNAMIQUES » PROCEDURE

I. Préambule

Le site Doodle dispose d'une fonction de planification qui permet d'organiser des événements en proposant différentes sessions auxquelles les participants peuvent s'inscrire. Cet outil est particulièrement utile pour gérer plusieurs créneaux horaires, voire pour limiter le nombre de participants par session et/ou le nombre maximum de sessions auxquelles un participant pourrait s'inscrire.

Dans le cadre du Club des Randonneurs d'Etiolles, cet outil sera utilisé pour créer les programmes de l'activité « Marche avec Bâtons Dynamiques » mis à disposition périodiquement aux adhérents qui pourront ainsi gérer leurs propres inscriptions aux différentes sorties en fonction du nombre de participants autorisés.

L'objectif de ce document est donc de décrire la procédure d'inscription.

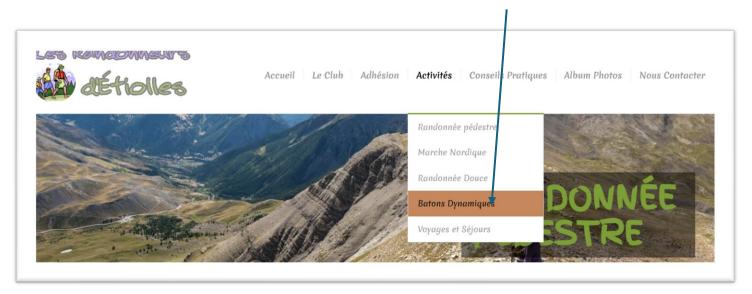
<u>NOTA BENE</u>: Concernant les pages du site Doodle reproduites dans ce document, seules les parties significatives seront représentées afin d'éliminer les encarts publicitaires apparaissant dans la version gratuite du produit que nous utiliserons.

II. Accès au programme « Marche ave Bâtons Dynamiques »

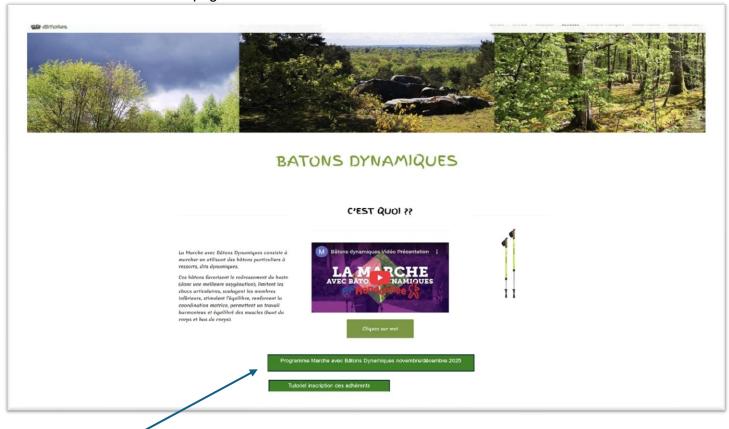
Pour accéder au programme de la Marche avec Bâtons Dynamiques, il suffira d'aller sur le site des Randonneurs d'Etiolles :

(https://www.lesrandonneursdetiolles.fr/).

Puis de sélectionner la rubrique correspondant à cette activité comme suit :



Vous arrivez ensuite sur la page dédiée.



Ensuite, cliquer sur le lien correspondant au programme en cours pour activer la page d'inscription. Le lien du dessous vous permettra d'accéder à la dernière version du tutoriel si besoin.

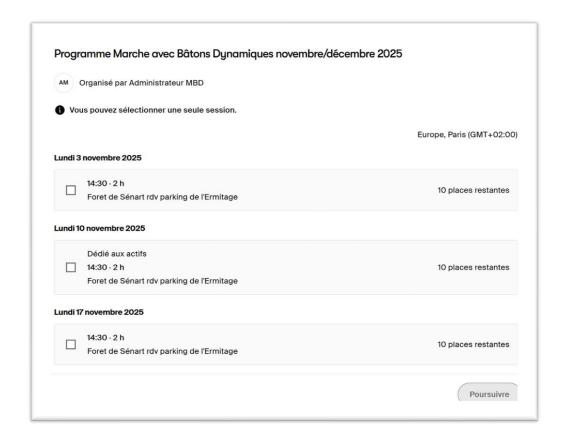
III. Procédure

Avant propos

1.

Depuis la page d'inscription (Voir extrait ci-dessous), vous pourrez alors vous inscrire à une ou plusieurs séances dans les limites du nombre maximum de participants autorisé par séance.

Il est possible également que très exceptionnellement, le nombre de séances par participant soit aussi plafonné dans le cadre d'un programme spécifique (Ex. séances d'initiation).



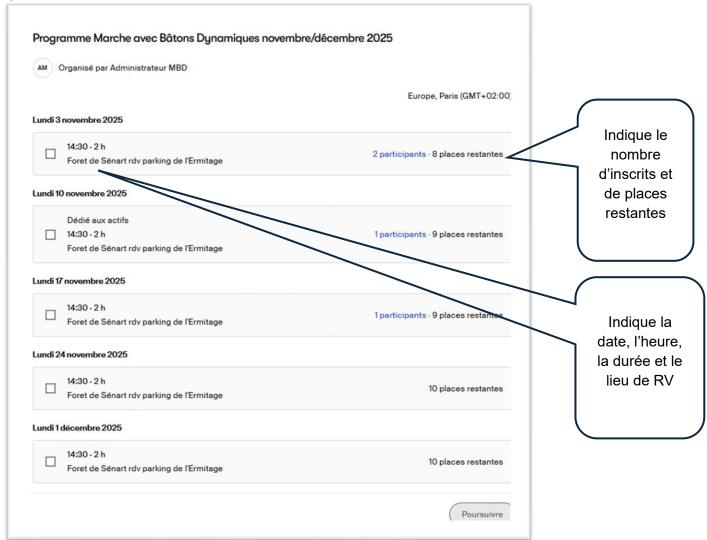
<u>NOTA BENE</u>; Sur la page d'inscription du site Doodle, vous pourrez voir en haut et à droite une possibilité de s'inscrire et de se connecter (Voir extrait de la page concernée ci-dessous)



Cela ne concerne en rien la procédure d'inscription aux séances de Marche avec Bâtons Dynamiques mais juste une possibilité de s'inscrire et de se connecter au site Doodle habituellement réservé aux créateurs d'évènements. Il est donc parfaitement <u>inutile et non recommandé</u> de procéder à une inscription de ce type.

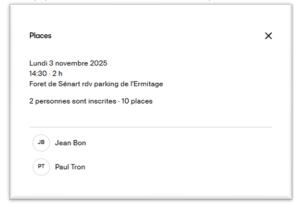
2. Inscription

1) Cas standard



Sur cette page, chaque adhérent(e) pourra choisir les séances qui lui convient en fonction des places restantes sachant que le nombre de séances par programme sera au maximum de 20 (Limite imposée par la gratuité de la version du produit utilisée). Pour concrétiser son choix, Il suffira donc à l'adhérent(e).de cocher la case correspondante aux sessions qui l'intéresse.

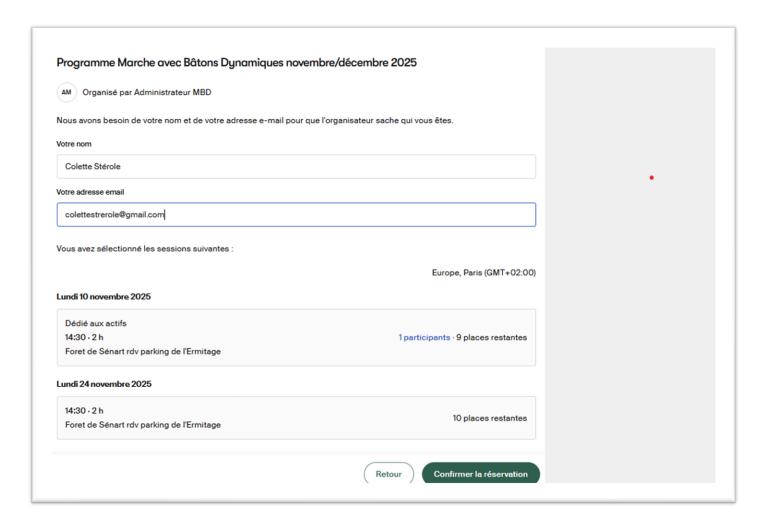
Particularités : En cliquant sur le nombre de participants, l'adhérent(e) pourra visualiser les noms des autres adhérent(e)s déjà inscrit(e)s à une séance donnée (Voir ci-dessous).



Dès que le choix des séances aura été effectué, il faudra cliquer sur suivante :



pour afficher la page



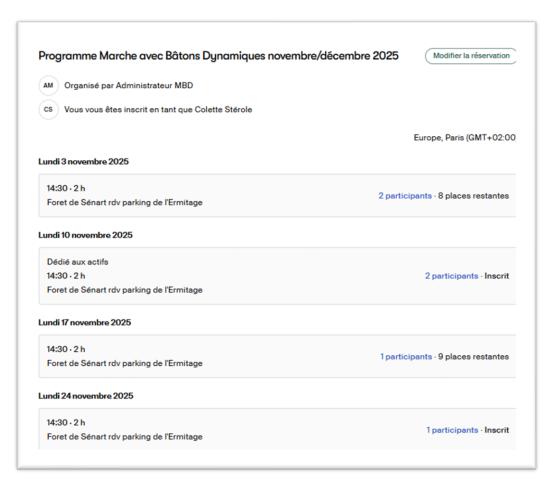
Sur cette page, il faudra **obligatoirement** saisir le nom et le prénom de l'adhérent et indiquer son adresse mail qui sera nécessaire pour l'envoi de notifications (Voir ce chapitre).

Si la liste des séances sélectionnées qui s'affichent dans le bas de la page correspondent au choix définitif de l'adhérent(e), il suffira de cliquer sur Confirmer la réservation

Sinon, cliquer sur (Retour) pour modifier son choix.

<u>IMPORTANT</u>: Etant donné le nombre limité de places, ne pas oublier d'annuler une inscription à une séance dans la mesure où vous savez préalablement que vous ne pourrez pas y participer.

Suite à la confirmation de la réservation, un récapitulatif des choix effectués par l'adhérent(e) s'affiche sur la page suivante :



Il sera alors toujours possible en cliquant sur Modifier la réservation de modifier ses choix en ajoutant et/ou en annulant des séances. Dans ce dernier cas, il suffira de décocher la case correspondante.

Nota Bene: Il sera également possible d'effectuer une modification ultérieurement en cliquant à nouveau sur le lien correspondant au programme en cours. Dans les 2 cas, il ne sera plus utile de saisir le nom et l'adresse mail de l'adhérent.

2) Cas particulier

Dans le cas ou plusieurs adhérents d'un même foyer veulent participer à cette nouvelle activité, il est <u>impératif</u> que les inscriptions des uns et des autres s'effectuent sur des appareils différents (PC, Mac, Smartphone, Tablette, etc...) et toujours le même par la suite, tout du moins pour un même programme.

En effet, même si vous refusez les cookies lors de la 1^{ère} fois où vous vous rendrez sur le site de Doodle, des cookies de gestion sont malgré tout générés. Ils servent à faire la correspondance entre le nom et l'adresse mail saisies à la 1^{ère} inscription et les différents choix de l'adhérent(e), ce qui permet notamment de retrouver son propre environnement lors des passages suivants sur Doodle.

3) Les notifications

Dès qu'une action est effectuée sur le programme en cours, une notification est envoyé aux adhérent(e)s en fonction de son origine comme suit :

Actions adhérent(e)s:

- Inscription
- Modification inscription
- Annulation inscription

Actions administrateur (dans cas, seul(e)s les adhérent(e)s déjà inscrit(e)s sont notifié(e)s) :

- Ajout de séance
- Modification de séance (Date, lieu de RDV, infos complémentaires dans le descriptif, nombre de participants, etc...)
- Annulation de séance